



**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**  
Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : /  
Contre :  
Abstentions :

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 10 juillet 2020**

**Membres présents :** F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, JM GUTIERREZ, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration :** S.MOREIRA (pouvoir à S.DARRIGUES), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET), E.SERRES (pouvoir à F.GONZALEZ), F.BILLARD (pouvoir à MA THEBAUD), K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

**Secrétaire de séance :** C.DUPIN

Monsieur le Maire indique que le collège Henri Barbusse est un établissement public local d'enseignement. Au titre de l'article L 421-2 du Code de l'Education, cet établissement est administré par un conseil d'administration composé de représentants des collectivités territoriales, de l'administration, de l'établissement et de personnalités qualifiées, de représentants des personnels enseignants, d'éducation, des différents services et de représentants des élèves et parents.

Les articles R 421-14 et suivants du code de l'éducation prévoient pour les collèges de moins de 600 élèves, la désignation d'un représentant de la commune siège de l'établissement.

Aussi, il propose de désigner :

. Madame Laurence GUYONNIE

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

**Objet :**  
**Collège Henri  
Barbusse : délégué  
du Conseil**

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216401406-20200720-23\_16\_07\_2020-DE

**Le Conseil Municipal,**

. se prononce par vote à main levée avec 29 voix pour la candidature de Madame Laurence GUYONNIE.

Madame Laurence GUYONNIE représentera la Ville de Boucau au sein du Collège Henri Barbusse.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 20 juillet 2020**

**Le Maire,**

